



BVVB INFO N°157

La Ville du Bois, 9 septembre 2019

FORUM DES ASSOCIATIONS DU 8 SEPTEMBRE 2019

Le Forum des Associations est traditionnellement la date de reprise des associations communales. Nous avons tenu notre stand auquel nous avons intégré à nouveau cette année notre partenaire A10 Gratuite.

De nombreux contacts ont été pris, merci aux adhérents qui se sont déplacés pour nous rencontrer.



TRAVAUX D'ETE A LA VILLE DU BOIS

Les chantiers ont été nombreux cette année et il faut bien le dire, c'était vraiment nécessaire :

- La ruelle de Néfliers a été refaite. Réfection des canalisations d'eau potable, allongement des évacuations d'eaux pluviales et une voirie refaite à neuf. Le nombre de logements supplémentaires y sont pour beaucoup, et cette ruelle a capacité de voirie de transfert entre la voie des Postes et le Centre-Ville.
- L'Allée du Bicentenaire a eu droit également à de nouveaux aménagements. Les piétons se plaignaient à juste titre des barrières devant protéger les piétons. Mais, la largeur n'était pas adaptée. C'est chose faite : un nouveau trottoir a été fait.
- La route de Nozay entre le chemin de St Eloi et la route de Lunézy a été refaite, enfin.
- Le chemin du Gros Chêne a été remis à neuf.
- Le Syndicat de l'Orge a rénové les collecteurs d'eaux usées Passage de Gravelle, rue du Gaizon et Grande Rue, ceci dans le but d'améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **Attention, les cyclistes utilisant la piste cyclable entre l'Eglise et le Chemin du Plateau n'est utilisable que dans le sens de la circulation.** Cette démarche va à l'encontre des consignes gouvernementales sur les mobilités. Restreindre cette portion de piste à un sens impose aux cyclistes qui descendent en Centre-Ville de passer par le Chemin de St Eloi, la rue du Gaizon. Les élèves scolarisés au collège de Nozay sont très impactés. Nous ne pensons pas que cette démarche va dans le bon sens.

La suite au verso...





La Municipalité annonce déjà une phase de travaux pour les mois de septembre et octobre :

- Chemin de Lunézy, la portion comprise entre le Chemin du Trou à Terre et la rue des Acacias qui sera refaite entre le 2 et 17 septembre 2019.
- Voie des Postes, entre la rue de Gaillard et la rue des Cailleboudes, la voirie sera refaite et réaménagée entre le 26 septembre et le 26 octobre 2019.
- L'aire de jeux de la Place Beaulieu va retrouver de nouvelles structures entre le 16 et 20 septembre 2019.

Au-delà de ces travaux prévus, Monsieur Gérard TESSIER a relancé Monsieur Jacky CARRE pour la modification du « STOP » situé route de Nozay et Chemin des Sablons.

ACCIDENT MATERIEL A LA NOUVELLE ECOLE DE L'ISC

L'ISC a ouvert les portes de sa nouvelle école qui remplace Notre Dame. Ce bâtiment est à peine terminé, mais il a déjà été ouvert aux élèves de maternelle et de primaires. De ce point, les délais sont tenus.

Mais il y a un gros manque : l'aspect sécurité aux abords de l'établissement.

Un adhérent nous a informé que le matin de la rentrée, un accident matériel s'est produit à proximité de l'entrée de l'établissement, en pleine rentrée des enfants. Pas de police municipale en vue, pas de présence préventive mise en place par l'ISC. Voitures, vélos, scooters, trottinettes et piétons partageaient cet environnement retreint dans le plus grand bazar.

Dans l'enquête publique présentant le projet, le commissaire enquêteur s'exprimait ainsi dans son rapport de juillet 2016:

- Si les problèmes de circulation des écoles primaire et maternelle ont été étudiés, il est manifeste que ceux du collège et du lycée ont été complètement laissés de côté. Or, contrairement à ce que soutiennent l'ISC et la mairie l'occasion de les régler est unique : si les deux parties ne s'y attèlent pas maintenant, rien de bien ne sera fait, car c'est l'organisation de l'ensemble doit être revue. Si l'organisation prévue dans le projet est retenue, il deviendra très compliqué de corriger les problèmes liés au collège et au lycée sans revenir sur les investissements consentis par l'ISC pour les écoles maternelle et primaire.
- Certaines des solutions proposées dans le projet risquent de dégrader la sécurité des circulations douces existantes (piste cyclable, trottoir utilisé par

Page 2/3

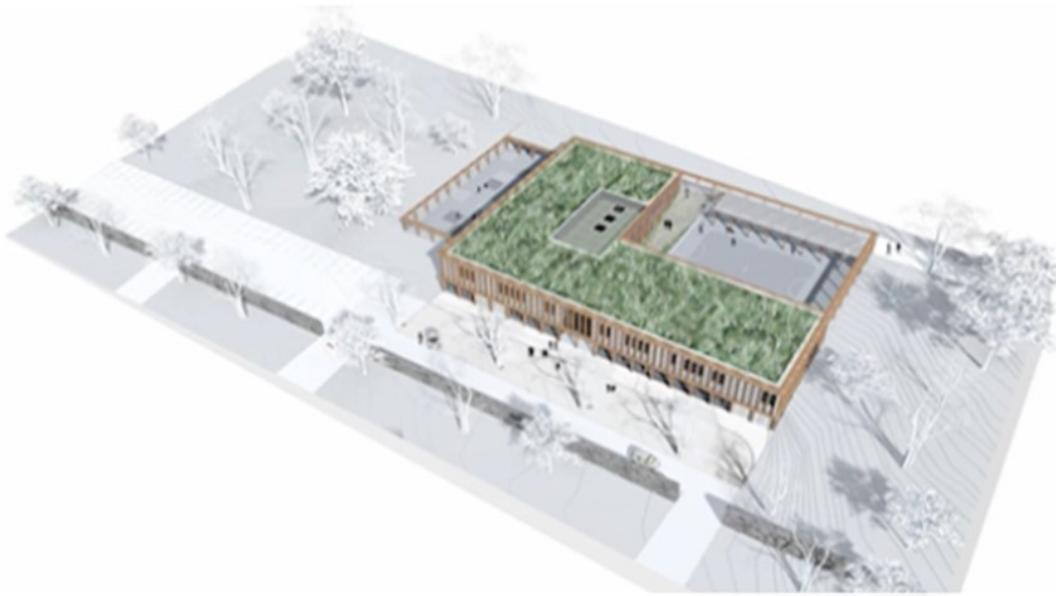
E15000080/78 – Conclusions

les élèves du collège public) sur la route de Nozay, ce qui va à l'encontre des préconisations du PADD et PLU en vigueur.



Nous avons adressé au Commissaire enquêteur ce point particulier :

3. Les conditions d'accès dans ce nouvel établissement nous inquiètent en plusieurs points : les mouvements d'entrées et sorties dans l'établissement des véhicules automobiles, la circulation des piétons aux abords de l'entrée prévue pour ceux-ci, et la circulation des vélos et vélomoteurs le long du mur d'enceinte de l'Établissement, particulièrement aux heures d'entrées et sorties des élèves. Normalement, les conditions d'accès dans les établissements scolaires sont limitées pour les véhicules en dehors de ces périodes. Il ne semble pas y avoir de solutions proposées en extérieur avant l'ouverture des accès.

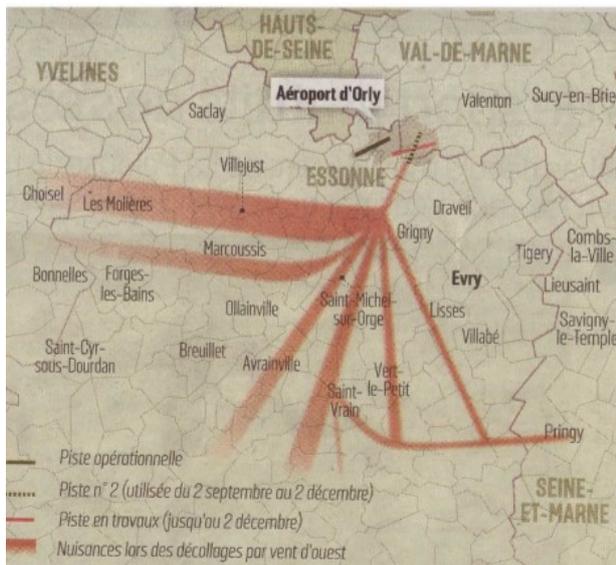


(source courrier BVVB n° 451-16 du 29/06/2016)

Il est temps que la Municipalité se penche sur ce problème. Nous avons déjà proposé de mettre un feu tricolore régulant la circulation entre la route de Nozay et la sortie de l'ISC, tel qu'il a été fait à l'école des Renondaines ou au niveau du Stade de la commune. Nous en ferons la demande à la municipalité prochainement si rien ne se passe à la fin des travaux de finition.

REFECTION DE LA PISTE D'ORLY N°3

Notre rentrée risque d'être perturbée en ce début de mois. Nous vous avons annoncé les travaux prévus par ADP sur la piste n°3. Début septembre, 680 avions utiliseront les autres pistes, avec très certainement des survols de notre commune. Ces travaux sont prévus jusqu'au mois de décembre. Les nuisances peuvent se comprendre sur la carte ci-après :



(Photos le Parisien)

Seul point positif, il n'y aura pas de trafic à Orly de 23h30 à 6 heures.

Cet énorme chantier consiste au remplacement de la dalle en béton souterraine qui est devenue instable sur une distance de 2 kilomètres. Le coût estimé par ADP de cette opération est impressionnant : plus de 100M€. Ce chantier fonctionne 7 jours sur 7, 24 heures durant.

Ce sont de nouvelles nuisances que nous allons devoir supporter.

NOZAY ADOPTE UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Longtemps réfractaire à la loi ALUR, la ville de Nozay a été obligée de rentrer dans le rang et de mettre en place un programme de logements sociaux. Actuellement, pour 4800 habitants, cette commune ne recense que 7,69% de logements aidés et le chemin pour atteindre les 25% est long. Partisan de financer les pénalités infligées par l'Etat (114000€ cette année) le nouveau Maire a signé avec le Préfet de l'Essonne un CMS (Contrat de Mixité Sociale), qui en respect de constructions annoncées permet de limiter les pénalités.

Nous serons donc bien entourés d'ici quelques années.

INCIDENCES DES TRAVAUX DE NUIT EFFECTUES SUR L'A6 ENTRE WISSOUS ET LISSES

Il faudra encore attendre 3 ans avant que le T12 express reliant Massy à Evry soit en fonction. Les usagers sont impatients d'avoir ce mode de communication transversale manquant tant dans notre département. C'est une solution alternative en sachant qu'une ligne de bus nous relie à la gare d'Epina y sur orge.

Seulement, la construction nécessite de grosses contraintes pour sa réalisation. En effet, l'autoroute A6 sera fermée sur 22 kilomètres entre Wissous et Lisses de 21 heures 30 à 5 heures afin de mettre en place deux ponts supérieurs. Ces agencements sont prévus tout le mois de septembre.

Quelles conséquences pour nous ? La carte ci-dessous répondra à cette question. La RN 20 est un axe qui est oublié, mais nous pouvons être sûr que celui-ci sera utilisé la nuit par les camions.



RADARS ANTIBRUIT



Crédits BruitParif

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas SARKOZY, La Ville du Bois est devenue la première ville à avoir un radar contrôlant la vitesse. Souvent contesté, bâillonné par les Gilets Jaunes, ce radar flashe les inconditionnels de la vitesse.

En Ile-de-France, il est mis en place en test de nouveaux radars à l'assaut des véhicules trop bruyants. Cela nous semble plus intéressant d'autant que dans notre commune, nous subissons les motos non conformes à la législation, les radios des automobilistes. Ces radars permettraient de réduire les nuisances sonores en agglomérations urbaines.

Des tests sont en cours dans le Val de Marne, et pourraient être étendus sur le territoire. Le seuil de décibels doit être officiellement défini. Le législateur doit définir les modalités.